

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	Mme Séverine VIAL
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Absent : Mme Catherine MORAND

Etaient représentés (procuration) :

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Marie-France MARMY)

M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)

M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE: En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : URBANISME - Avenant n°1, marché n°04-2021 « élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat - phase diagnostic territorial »

AVENANT N°1, MARCHÉ N°04-2021 « ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - PHASE DIAGNOSTIC TERRITORIAL »

- VU la délibération N°24 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2021 relative à la prescription du PLUi-H ;
- VU la délibération N°05 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021 relative au choix du titulaire du marché n°04-2021 ;

Madame la Présidente indique que le lot n°1 du marché du PLUi-H a été confiée à l'entreprise Campus Développement. De manière à permettre l'analyse de la consommation foncière sur les espaces agricoles, naturels et forestiers sur 10 ans dans la phase diagnostic et avant la phase arrêt, il est proposé de procéder à un avenant afin de respecter la loi climat et résilience.

Marché n°04-2021 Lot1 – Campus développement	Montant Marché avec option 198 200.00€ HT
Plus-value au marché : 1/ réalisation d'une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sur 10 ans.	4 500.00€ HT ventilé comme suit : 3 000.00€ HT (<i>phase diagnostic</i>) 1 500.00€ HT (<i>avant arrêt du PLUi-H</i>)
Nouveau montant HT Marché n°04-2021 – Lot 1	202 700.00€ HT

Cette proposition permet de déterminer la stratégie foncière et de respecter la loi climat et résilience. L'avenant a été intégré dans la demande de subvention de la DGD à l'État.

Ceci présenté, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 reprenant les montants présentés ci-dessus, le nouveau montant du marché n°04-2021 s'établit à 202 700.00€ HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité** la proposition.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente